



ROSULT

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### NOTE DE SYNTHÈSE

(Délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2019)

#### Le cadre général

Désormais, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique (1 907 hab pour Rosult – INSEE 2016), doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux essentiels.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- ✚ Le Compte Administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur.
- ✚ Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- ✚ Le Compte Administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- ✚ Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.  
Il comporte deux grandes sections bien distinctes :
  - La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune.
  - La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépense=recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- ✚ Les informations contenues dans le Compte Administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus.

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Résultat de fonctionnement 2018

Dépenses de fonctionnement .....	1 755 821,93 €
Recettes de fonctionnement.....	2 000 942,56 €
Résultat de fonctionnement 2018.....	<b>245 120,63 €</b>
Excédent 2017 reporté.....	505 902,79 €
Résultat de clôture 2018 .....	<b>751 023,42 €</b>

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en huit catégories :

**Le chapitre 011** – charges à caractère général – contient notamment la gestion des bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, les cotisations...

**Le chapitre 012** – charges afférentes aux rémunérations du personnel

**Le chapitre 014** – atténuation de produits – contient notamment le reversement de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) Pour information, nous avons payé en 2018 le montant 2017 et le montant 2018.

**Le chapitre 65** – autres charges de gestion courante – il contient notamment les subventions versées aux associations, à la Société Publique Locale (piscine), la contribution aux syndicats, la subvention au CCAS, les charges afférentes aux indemnités des élus.

**Le chapitre 66** – charges financières - concerne notamment les intérêts d'emprunts. Il y a encore 6 emprunts en cours (dont 5 contractés de 2006 à 2014).

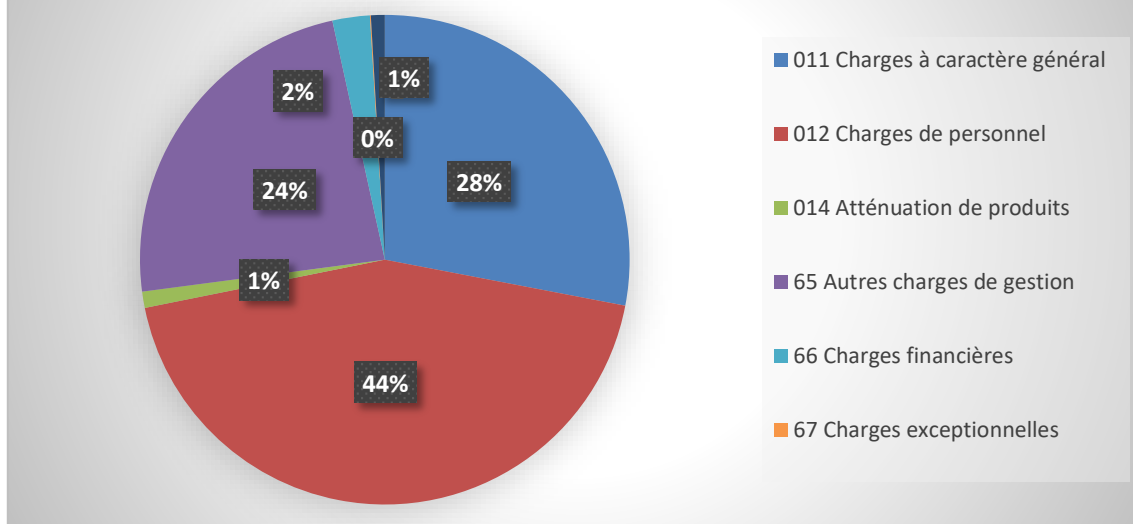
**Le chapitre 67** – charges exceptionnelles – concerne les prix remis à tous les enfants de l'école des Prés Verts

### Récapitulatif dépenses de fonctionnement

#### Comparaison avec l'exercice 2017

<b>OPERATIONS</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Variation</b>
<b>011</b> Charges à caractère général	542 776,80	491 815,04	-9,39%
<b>012</b> Charges de personnel	799 911,76	769 576,11	-3,79%
<b>014</b> Atténuation de produits		18 869,00	
<b>65</b> Autres charges de gestion	441 857,18	415 181,43	-6,04%
<b>66</b> Charges financières	46 705,90	43 324,63	-7,24%
<b>67</b> Charges exceptionnelles	978,99	1 058,80	8,15%
<b>042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 972,48	15 996,92	14,49%
<b>Total dépenses</b>	<b>1 846 203,11</b>	<b>1 755 821,93</b>	<b>-4,90%</b>

## Dépenses Fonctionnement CA 2018



Les dépenses de fonctionnement sont en baisse, elles témoignent d'un effort régulier de gestion.

Le taux de réalisation des dépenses en 2018 est de 74,21 % du budget prévisionnel : il respecte donc les principes de prévision budgétaire.

Les dépenses de personnel qui demeurent le premier poste de charges de fonctionnement enregistrent une baisse due à la suppression des contrats aidés.

Parmi les enveloppes les plus significatives, on peut noter :

### Chapitre 011 :

- Le remplacement des ampoules éclairage public et d'une partie des bâtiments communaux par des ampoules à basse consommation d'énergie a permis une économie de 10 000 euros.
- La hausse du prix du fuel
- La baisse du coût des transports collectifs
- La baisse des frais d'affranchissement au profit d'envoi dématérialisé
- La baisse de matériel de voirie (petits cailloux...) au profit de travaux d'investissement subventionnés.

### Chapitre 65 :

- Le montant global des subventions accordé aux associations reste inchangé. En effet, les élus tiennent à soutenir les associations pour leur implication et ce malgré les baisses de subventions accordées aux communes.

### Chapitre 66 :

- Une diminution des intérêts d'emprunt, la commune ayant profité de la conjoncture pour contracter un dernier emprunt en 2015 à un taux d'intérêt au plus bas

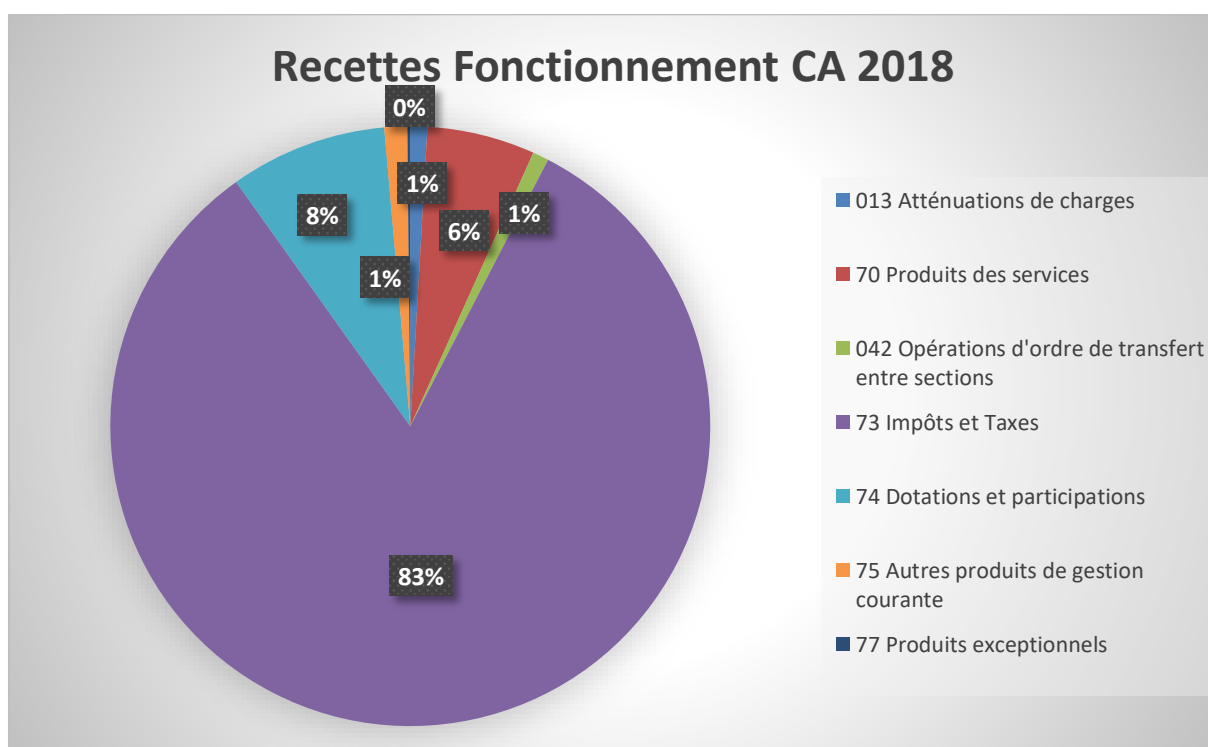
## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- ✚ Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- ✚ Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités, dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- ✚ Les produits des services,
- ✚ Les produits financiers et exceptionnels.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement Comparaison avec l'exercice 2017

OPERATIONS	CA 2017	CA 2018	Variation
013 Atténuations de charges	37 081,18	18 304,55	-50,64%
70 Produits des services	102 182,95	116 364,11	13,88%
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	8 256,98	17 371,14	110,38%
73 Impôts et Taxes	1 540 434,20	1 651 506,60	7,21%
74 Dotations et participations	234 342,45	169 627,07	-27,62%
75 Autres produits de gestion courante	26 084,75	24 696,74	-5,32%
77 Produits exceptionnels	8 993,43	3 072,35	-65,84%
<b>Total recettes</b>	<b>1 957 375,94</b>	<b>2 000 942,56</b>	<b>2,23%</b>



### Chapitre 013 – Atténuations de charges –

La diminution constatée s'explique par moins d'arrêts maladie

### Chapitre 70 – produits des services-

Ce sont des recettes des produits d'exploitation du domaine public tels que les concessions de cimetière, la régie de recette de la cantine scolaire, des photocopies...

### Chapitre 72 – production immobilisée-

Il s'agit d'une opération d'ordre (écriture comptable), pour des travaux effectués en régie (travaux effectués par les employés communaux)

### Chapitre 73 – Impôts et Taxes

Elles représentent 83% des recettes de fonctionnement et se répartissent ainsi :

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	VARIATION
73111	Contributions directe FDL	787 200,00	797 301,00	1,28%
73211	Compensation CAPH	536 560,64	585 338,88	9,09%
73223	FPIC	138 286,08	138 101,87	-0,13%
7328	Autres fiscalités reversées		48 778,24	
7351	Taxe sur la consommation finale	34 214,50	34 091,44	-0,36%
7381	Taxe additionnelle aux droits mutation	44 172,98	47 895,17	8,43%

Le produit de la fiscalité directe locale (FDL) enregistre une légère hausse mais les taux d'imposition communaux n'ont pas changé depuis 2014 :

- 19,43% Taxe d'habitation
- 24,28% Taxe foncière (bâti)
- 65,32% Taxe foncière (non bâti)

### Chapitre 74 – Les dotations et participations-

Elles représentent 8% des recettes de fonctionnement et se répartissent ainsi :

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	VARIATION
7411	Dotation Globale de Fonctionnement	54 988,00	42 388,00	-22,91%
74121	Dotation Solidarité Rurale	21 293,00	21 911,00	2,90%
744	FCTVA	5 666,17	14 878,39	162,58%
74718	Remboursement contrats aidés	85 368,96	30 881,80	-63,83%
7478	CAF	32 947,65	34 938,88	6,04%
74834	Allocation compensatrice taxes foncières	5 452,00	4 861,00	-10,84%
74835	Allocation compensatrice taxe habitation	18 626,00	19 768,00	6,13%

Depuis quelques années, l'état baisse sa contribution aux collectivités, on constate, entre autres, la diminution de la Dotation de Fonctionnement soit – 22,9% depuis 2017. Pour information le **montant de la DF était de 168 000 euros en 2014.**

On constate également, une baisse des remboursements sur les contrats aidés supprimés également par l'état.

**Chapitre 75** – Autres produits de gestion courante –

Il concerne les revenus locatifs, maison du Kinésithérapeute, garage, salle des fêtes

**Chapitre 77** – Produits exceptionnels –

Lié à des remboursements de sinistre, d'avocat...

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Résultat d'investissement 2018

Dépenses d'investissement .....	584 541,27 €
Recettes d'investissement .....	631 748,24 €
Résultat de l'exercice 2018 .....	47 206,97 €
Résultat de l'exercice 2017 .....	- 323 089,29 €
Résultat de clôture 2018 .....	- 275 882,32 €

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section des dépenses d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2018 à 584 541,27 euros, soit une diminution de 12,5% par rapport à 2017.

Répartition par nature des dépenses :

**Chapitre 16** – Emprunts et dettes assimilées – : 208 440,14 €

Dépense obligatoire pour le remboursement du capital. Le remboursement 2018 du capital de la dette s'élève à 208 440,14 euros (dont 97 220,55 euros d'emprunts et 111 219,59 euros de remboursement à l'Etablissement Public Foncier). Cette échéance de 111 219,59 euros était la dernière pour 2018, le remboursement de cette dette a été honoré en 5 ans. Le capital restant dû en fin d'exercice est de 1 116 184,43 euros soit 585,31 euros par habitant.

**Chapitre 20** – immobilisations incorporelles – : 649,15 €

Dépenses réalisées pour l'acquisition de logiciels

**Chapitre 21** – Immobilisations corporelles – : 138 624,34 €

Elles concernent notamment

- Les rachats de parcelles et divisions parcellaires
- Des travaux sur l'école
- Un vidéophone pour l'école
- Des branchements NOREADE
- Des réaménagements de parkings
- Des installations de voiries sur les routes communales
- La pose d'éclairage public en led

**Chapitre 45** – Comptabilité distincte rattachée – : 237 187,64 €

Concerne les travaux de trottoirs rues Deken, Alène d'Or, Paul Delannoy, Pont Censier, Sœurs Liesse

Des restes à réaliser relatifs aux travaux des rues Paul Delannoy, Sœurs Liesse et Pont Censier et d'aménagement de parkings sont à reporter au budget primitif 2019 pour un montant de 116 045,25 euros.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Il s'agit des ressources propres,

- des recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus,
- de recettes en lien avec l'urbanisme,
- parfois d'emprunt.

Les recettes d'investissement 2018 sont de 631 748,24 euros dont 605 751,32 euros de recettes réelles :

**Chapitre 10** : - Dotations – Fonds divers -

- |                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| - FCTVA :                      | 50 344,28 euros  |
| - Taxe aménagement :           | 58 066,73 euros  |
| - Excédent de fonctionnement : | 357 140,53 euros |

**Chapitre 13** : - subventions d'investissement –

Pour un montant de 83 516,05 euros

**Chapitre 45** : - comptabilité rattachée –

Opérations sous mandat pour les travaux de trottoirs rue de l'Alène d'Or et rue du Capitaine Deken pour un montant de 66 683,73 euros

Des recettes d'un montant de 91 583,51 euros correspondant aux subventions demandées au Département et au Parc Naturel devraient être versées en 2019.

## RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2018

		DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Section de fonctionnement	<b>1 755 821,93</b>	<b>2 000 942,56</b>
	Section d'investissement	<b>584 541,27</b>	<b>631 748,24</b>
<b>Report de l'exercice N-1</b>	Report en section de fonctionnement		<b>505 902,79</b>
	Report en section d'investissement	<b>323 089,29</b>	
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>2 663 452,49</b>	<b>3 158 593,59</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	<b>116 045,25</b>	<b>91 583,51</b>
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1</b>	<b>116 045,25</b>	<b>91 583,51</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>1 755 821,93</b>	<b>2 506 845,35</b>
	Section d'investissement	<b>1 023 675,81</b>	<b>723 331,75</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 779 497,74</b>	<b>3 230 177,10</b>

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement démontre un excédent de 751 023, 42 euros ; le résultat cumulé de la section d'investissement est quant à lui déficitaire de 300 344,06 euros. Ce déficit est comblé en affectant en recettes d'investissement le montant nécessaire à l'article 1068 – excédent de fonctionnement -, soit la somme de 300 344,06 euros, le reliquat, soit la somme de 450 679,36 euros, est reporté en recettes de fonctionnement au chapitre 002.

Fait à Rosult le 9 avril 2019

La maire,  
Nathalie Colin